

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 26 avril 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

III – RESSOURCES HUMAINES

2021-39 (6) : Création de huit emplois saisonniers « Jobs d'été »

Rapport au Conseil municipal :

Comme l'année précédente, Madame Le Maire souhaite réitérer l'emploi des jeunes à partir de seize ans révolus. L'objectif est de leur proposer une première expérience professionnelle au sein de la Commune d'Oberhausbergen. La période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août 2021 s'y prête.

Les besoins sont les suivants :

- Pôle Technique aux ateliers et au Centre Sportif (participation à l'entretien des espaces verts et naturels et à la maintenance du patrimoine bâti) : 4 adjoints techniques pour une durée maximale de quinze jours chacun ;
- Pôle Administratif (renfort à l'accueil physique et téléphonique, réalisation de la reliure des arrêtés, mise à jour des fichiers d'urbanisme...) : 2 adjoints administratifs pour une durée maximale de quinze jours chacun ;
- Pôle Culturel (aide au classement et à l'archivage) à la Médiathèque et à l'Ecole municipale de musique et de danse : 2 adjoints administratifs pour une durée maximale de quinze jours chacun ;

En conséquence, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter des « Jobs d'été ».

Le cadre juridique des « Jobs d'été » est fixé comme suit :

- Recrutement sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Nombre d'emplois créés : 8
 - 4 adjoints techniques dont deux aux ateliers et deux au centre sportif ;
 - 4 adjoints administratifs dont un à l'école municipale de musique et de danse, un à la médiathèque et deux à la mairie ;
- Rémunération à l'indice brut 354, indice majoré 330 ;
- Période d'emploi : 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 ;
- Age du candidat : 16 ans révolus au moment de l'entrée en fonction.

Vu le présent rapport ;

Vu l'approbation des conclusions du bilan social 2020 de la Commune d'Oberhausbergen par le Comité Technique dans sa séance du 16 avril 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de huit emplois saisonniers d'agents non titulaires selon les modalités susmentionnées, pour la période allant du 1er juillet 2021 au 31 août 2021 ;
- **FIXE** leur rémunération à l'indice brut 354, indice majoré 330 ;
- **DIT** que ces agents devront être âgés de 16 ans révolus au moment de leur entrée en fonction.



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

